

Nanterre, le 7 avril 2014

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale,
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

Dossier suivi par

IE N IO
Evelyne BLIN-NICOLAS
Evelyne LE BRETON
DVE
Olivier CHARTIER

Téléphone
01 40 97 35 72

Télécopie
01 47 25 38 35

Courriel
Ce.ia92.dve@ac-versailles.fr

Centre administratif
départemental
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

<http://www.ac-versailles.fr/ia92>

Objet : Volet départemental de la circulaire d'orientation et d'affectation –
rentrée scolaire 2014.

Vous trouverez ci-joint les compléments départementaux à la circulaire
académique d'orientation et d'affectation pour la rentrée 2014.

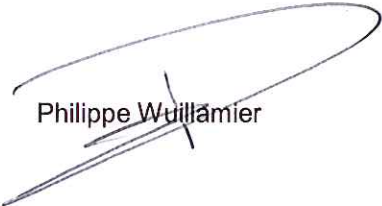
La réforme des lycées a permis de confirmer la bonne progression des
résultats d'orientation des Hauts-de-Seine. Le taux de passage en seconde
générale et technologique de 73.3% est supérieur de plus de 3 points au
taux académique.

Toutefois, j'attire votre attention sur deux points de vigilance et de progrès
pour l'orientation post-seconde : la réorientation des élèves de seconde
générale et technologique vers la voie professionnelle doit rester
exceptionnelle, et la maîtrise du taux de doublement doit être poursuivie.

Notre département se caractérise par sa capacité à accompagner les
parcours d'excellence, de même, il nous appartient de mobiliser les moyens
pédagogiques autour de la difficulté scolaire. La personnalisation des
parcours en collège et en lycée doit permettre d'optimiser une scolarité
ambitieuse et de favoriser le processus d'accrochage scolaire.

La mise en œuvre des réseaux FOQUALE, en renforçant la prévention du
décrochage, contribue à conduire tous les élèves vers la voie de la réussite.

Je ne doute pas de votre engagement personnel pour le bon déroulement
de ces procédures d'orientation et d'affectation et vous remercie de votre
implication personnelle.



Philippe Wuillamier

LES OPERATIONS D’AFFECTATION DANS LES HAUTS-DE-SEINE

LES SPECIFICITES

Ce document ne concerne que les spécificités du département : se reporter systématiquement à la circulaire académique

I. Commissions départementales et dispositions particulières

- 1) Commission médicale
- 2) Commissions d’aide à la décision
 - Commission « demande de CAP courant par les élèves de 3^{ème} générale ou Prépa-Pro »
 - Commission « entrée en seconde professionnelle ou CAP à Profil « 2PRO » pour les élèves inscrits en parcours particulier (SEGPA, UPE2A, MLDS, DIMA, ...) »
 - Commission « 1^{ère} professionnelle pour les élèves de seconde GT »
 - Commission « poursuites d’études des élèves inscrits en UPE2A de lycée »
- 3) Diplômes binationaux
- 4) Seconde spécifique hôtellerie du lycée René Auffray de Clichy
- 5) Sections sportives
- 6) LV2 (continuité pédagogique)

II. Suivi de l’affectation

- 1) Voie générale et technologique
- 2) Voie professionnelle

ANNEXES

- A. Organisation des commissions post-3^{ème} et acheminement des dossiers
- B. Fiche technique « demande d’affectation prioritaire pour raison médicale ou situation de handicap » rentrée 2014
- C. Enseignements d’exploration à capacité contrainte en seconde GT
- D. Formulaire « Capacité atteinte »
- E. Formulaire « demande d’assouplissement de la carte scolaire »

I - COMMISSIONS DEPARTEMENTALES ET DISPOSITIONS PARTICULIERES

1) Commissions médicales (demande d'affectation prioritaire)

Les chefs d'établissement enverront les originaux des dossiers avec la fiche de saisie AFFELNET à la DSDEN - DVE et remettront une copie au médecin de l'établissement :

- **commission médicale post-3^{ème}, post-2^{nde} et post-CAP :**

Dépôt de dossier au plus tard le 14 mai 2014.

- **commission médicale post-6^{ème}, post-5^{ème}, post-4^{ème} et post-1^{ère} :**

Dépôt de dossier au plus tard le 11 avril 2014

Commissions les mardi 3 et mercredi 4 juin – DSDEN 92

- Le médecin scolaire de l'établissement envoie la copie des annexes 2 et 3 accompagnée d'un argumentaire médical détaillé au médecin conseiller technique auprès du DASEN (adresse de la DSDEN + indiquer « dossier médical 2013-2014 ». (voir fiche technique départementale : « demande d'affectation prioritaire pour raison médicale ou situation de handicap »).

2) Commissions d'aide à la décision

- **Commission « demande de CAP courant par les élèves de 3^{ème} générale ou 3^{ème} prépa-pro » :** les principaux de collège enverront les dossiers à la DSDEN-DVE3 « commission 3^{ème} G – CAP courant », avec un bordereau établi dans l'ordre décroissant de difficulté des élèves (l'élève considéré comme étant le plus en difficulté figure en n°1 sur le bordereau)

Dépôt des dossiers : au plus tard le vendredi 23 mai

Commission le mardi 27 mai – lycée la Tournelle à la Garenne-Colombes

- **Commission « entrée en seconde professionnelle ou CAP à profil « 2 pro » pour les élèves inscrits en parcours particuliers (SEGPA, UPE2A, MLDS, DIMA, ...) :**

Les principaux de collège enverront les dossiers à la DSDEN-DVE3 « commission entrée en seconde Pro », avec un bordereau établi par ordre alphabétique (quel que soit le vœu exprimé)

Dépôt des dossiers : au plus tard le vendredi 23 mai

Commission le mardi 27 mai – lycée la Tournelle à la Garenne-Colombes

- **Commission « 1^{ère} professionnelle pour les élèves de seconde GT » :** les proviseurs de lycée enverront les dossiers à la DSDEN - DVE3 « commission 1^{ère} Pro – 2^{nde} GT », avec un bordereau établi par établissement demandé et par ordre alphabétique

Dépôt des dossiers : au plus tard le vendredi 23 mai

Commission le mardi 27 mai – lycée la Tournelle à la Garenne-Colombes

- **Commission « poursuites d'études des élèves inscrits en UPE2A de lycée » :** les proviseurs de lycée adresseront les dossiers avec un bordereau établi par ordre alphabétique à la DSDEN-DVE3 « commission UPE2A lycée »

Dépôt des dossiers : au plus tard le vendredi 23 mai

Commission le mardi 27 mai – lycée la Tournelle à la Garenne-Colombes

- 3) Diplômes binationaux : Bachibac, Esabac, Abibac, sections internationales, BT métiers de la musique**
Dossiers spécifiques à retirer auprès de l'établissement concerné. Les proviseurs de lycée assurant ces formations adresseront la liste des élèves retenus au secrétariat des IEN IO pour le vendredi 30 mai (ce.ia92.IO@ac-versailles.fr).
- 4) Seconde spécifique hôtellerie du lycée René Auffray de Clichy :**
Les principaux de collège adresseront les dossiers (lettre de motivation + photocopie du dossier 3^{ème} + récapitulatif de saisie Affelnet) au lycée René Auffray au plus tard le vendredi 23 mai.
Commission le mercredi 28 mai au lycée René Auffray
- 5) Sections sportives** (Rugby garçons au lycée Galilée de Gennevilliers – tennis/tennis de table/trampoline au lycée Léonard de Vinci de Levallois-Perret)
Les proviseurs de lycée adresseront la liste de tous les élèves avec les avis formulés pour chacun d'eux au secrétariat des IEN IO pour le vendredi 30 mai (ce.ia92.IO@ac-versailles.fr).
- 6) LV2 (continuité pédagogique) :**
Les principaux de collège feront parvenir au secrétariat des IEN IO (ce.ia92.IO@ac-versailles.fr), pour le vendredi 30 mai, la liste des élèves de 3^{ème} qui étudient une LV2 non proposée dans leur lycée de secteur et qui postulent donc pour un autre lycée au titre de la continuité pédagogique.

II - SUIVI DE L'AFFECTATION

1) Voie générale et technologique

- **Jusqu'au 15 septembre 2014** : afin de simplifier les procédures et de garantir un accueil rapide et optimal à la rentrée scolaire les proviseurs inscriront directement, après vérification de l'ensemble des pièces justificatives, les élèves de leur secteur, qu'il s'agisse d'éménageants dans le département ou d'élèves restés sans solution à l'issue des procédures Affelnet.
 - ⚠ **Après le 15 septembre 2014**, les élèves sont invités à consulter le site internet de la DSDEN, rubrique « vie de l'élève », « inscription en collège et en lycée ».
 - Pour information, les familles emménageant peuvent consulter les « *Zones géographiques de desserte du 92* » afin de connaître l'établissement dont elles dépendent à l'adresse suivante : www.ac-versailles.fr/lycees-de-secteur/
 - **Procédure de retour d'information à la DSDEN :**
Lors de cette période d'inscription directe en lycée, les établissements enverront tous les vendredis, au secrétariat de la Division de la Vie de l'Elève : ce.ia92.dve@ac-versailles.fr et à l'adresse du bureau lycée ce.ia92.dve3@ac-versailles.fr, un état des inscriptions réalisées en utilisant le tableau joint à la note du 31 mars 2014 « Inscription des élèves emménageant pour la rentrée 2014 : niveau lycée général et technologique »
- Une fois les tableaux réceptionnés, le service de la Division de la Vie de l'Elève émettra a posteriori une notification d'affectation à destination des familles et des établissements afin de régulariser administrativement l'affectation.

- **En cas de capacité atteinte dans le niveau sollicité**, le lycée donnera le formulaire « capacité atteinte » sur lequel il apposera le cachet de l'établissement. La famille devra le renvoyer uniquement par voie postale à l'adresse suivante :

**DSDEN – DVE3 « capacité » - 167 avenue F. et I. Joliot Curie
92013 NANTERRE Cedex**

- **En cas de demande d'assouplissement de la carte scolaire** : Si la famille sollicite une admission hors secteur, le lycée donnera le formulaire « demande d'assouplissement » sur lequel il apposera le cachet de l'établissement. La famille devra le renvoyer uniquement par voie postale à l'adresse suivante :

**DSDEN – DVE3 « Assouplissement » - 167 avenue F. et I. Joliot Curie
92013 NANTERRE Cedex**

- **Commissions d'ajustement :**

Des commissions d'ajustement d'affectation en lycée sont organisées, **le jeudi 3 juillet et le jeudi 4 septembre** pour les élèves restés sans affectation.

Pour chacune de ces commissions d'ajustement, il est convenu qu'à l'issue de la commission, l'établissement d'accueil contacte la famille directement pour l'inscription.

Cette procédure d'affectation ne nécessite pas de notification, la publication des résultats de la commission sur le site de la DSDEN valant notification d'affectation.

- **Cas particuliers :**

- **Elèves affectés en 2^{nde} GT non satisfaits de leur affectation :**

Dans le cadre des demandes d'assouplissement de la carte scolaire, les élèves affectés par le DASEN sans avoir obtenu l'établissement souhaité, **s'inscrivent** dans le lycée mentionné sur la notification d'affectation. Les familles peuvent **reformuler une demande** utilisant la fiche « Demande d'assouplissement de la carte scolaire », que leur remettra leur lycée d'affectation.

Ces demandes seront examinées en fonction des places vacantes, en commission d'ajustement le 3 juillet 2014.

- **Elèves nouvellement arrivés en France**

Quelle que soit leur situation scolaire antérieure suivi dans le pays d'origine, et quel que soit le moment de l'année, les élèves s'adresseront au CIO de proximité. La liste des CIO est consultable sur le site internet de la DSDEN, rubrique « vie de l'élève », onglet « orientation / CIO ».

- **Les élèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat en 2013-2014** et sollicitant une inscription dans un lycée public sont invités à consulter le site internet de la DSDEN rubrique « vie de l'élève », « entrée dans l'enseignement public ».

2) Voie professionnelle

➤ entrée en 1^{ère} année de CAP ou en seconde professionnelle :

- **Elèves scolarisés dans le département en 2013/2014 :** un second tour Affelnet sera organisé en septembre (cf circulaire académique).

Seuls les élèves n'ayant pas été affectés sur liste principale en juin et non inscrits pourront formuler de nouveaux vœux par l'intermédiaire de leur collègue d'origine.

- **Elèves emménageant dans le département et sans solution :**

Ces élèves sont invités à se rapprocher du CIO le plus proche de leur domicile. La liste des CIO est consultable sur le site internet de la DSDEN, rubrique « vie de l'élève », onglet « orientation / CIO ».

Les CIO les aideront à formuler des vœux dans le cadre du second tour d'Affelnet.

➤ entrée en 1^{ère}, terminale professionnelle ou terminale de CAP :

- **Elèves emménageant dans le département:**

Ces élèves sont invités à se rapprocher du CIO le plus proche de leur domicile afin de prendre connaissance de l'offre de formation du département (liste des CIO consultable sur le site internet de la DSDEN, rubrique « vie de l'élève », onglet « Orientation / CIO »). Les élèves postulent sur les places vacantes directement auprès des établissements. Cette procédure d'inscription directe (démarche individuelle de l'élève et de la famille) ne nécessite pas de notification d'affectation.

➤ Commissions d'ajustement :

Pour les élèves restant sans solution, des commissions d'ajustement de la voie professionnelle seront organisées en double bassin.

- Bassins de Gennevilliers et Neuilly : commission le jeudi 18 septembre matin
- Bassins de Boulogne et Nanterre : commission le jeudi 18 septembre après-midi
- Bassins de Vanves et Antony : commission le vendredi 19 septembre matin

**ANNEXE A : Organisation des commissions post-3^{ème} et acheminement des dossiers
Département des Hauts-de-Seine – rentrée scolaire 2014**

ffectation demandée	Origine de l'élève	Saisie affelnet	Documents à fournir	Dépôt des dossiers Date et Lieu	Commission Date et Lieu		
Voie Générale et Technologique							
Seconde spécifique Hôtellerie René Auffray - Clichy	3ème Générale	Affelnet 3ème au plus tard le vendredi 23 mai	Lettre de motivation + Photocopie du dossier post-3ème + Récapitulatif de saisie	Vendredi 23 mai Lycée René Auffray	Mercredi 28 mai Lycée René Auffray		
BT Métiers de la Musique J.P. Vernant/Sèvres	3ème Générale		Modalités particulières se renseigner auprès de l'établissement		Vendredi 30 mai		
Secondes internationales J.P. Vernant/Sèvres(An, All) Aubrac/Courbevoie (Arabe)	3ème Générale						
2nde GT enseig. d'explo. Création culture design (vers Bac STD2A) J.P. Vernant/Sèvres	3ème Générale					Procédure PassCCD Inscription sur le site www.ac-versailles.fr/public/passccd (accès à partir d'ARENA) avant le mercredi 7 mai	Lundi 2 juin (Rectorat)
Sections binationales (Abibac:Richelieu/Rueil, Bachibac: Camus/Bois-Cbes, M. Curie/Sceaux, Esabac: Camus/Bois-Cbes)	3ème Générale					Modalités particulières se renseigner auprès de l'établissement	Vendredi 30 mai
1ères Technologiques (ST2D-STMG-STL-ST2S)	2nde G.T. UPE2A lycée	Affelnet 1ère au plus tard le Jeudi 12 juin	Pas de commission pédagogique UPE2A lycée : voir fiche technique académique n° 23 (voir circulaire académique)				
2ndes (sans affectation) 1ères - Terminales G.T. commissions d'ajustement	3ème,2nde, 1ère ou term	pas de saisie	* Formulaire "capacité atteinte" * Formulaire "demande d'assouplissement de la carte scolaire"	*Le 25 juin pour la commission du 3 juillet *Le 3 septembre pour la commission du 4 septembre DSDEN - DVE	Jeudi 3 juillet matin Jeudi 4 septembre matin DSDEN		
Voie Professionnelle							
Vœux "PassPRO" Post 3ème	Toutes origines (3 G ; 3 prépa-Pro ; 3 SEGPA DIMA UPE2A ; MLDS Retour Form. Init (RFI)...))	Affelnet 3ème au plus tard le vendredi 23 mai	Procédure PassPRO : Inscription par les EPLE d'origine jusqu'au mercredi 7 mai (accès à partir d'ARENA) Module d'accompagnement pédagogique dans le Webclasseur, à partir de "ressources ONISEP"		Commission académique le lundi 2 juin SAIO		
2ndes pro et CAP "profil 2nde Pro"	3 SEGPA DIMA UPE2A MLDS		Fiche pédagogique "entrée en 2nde Pro..." (circulaire académique)	pour le vendredi 23 mai	Mardi 27 mai : Lycée la Tournelle La Garenne-Colombes		
CAP courants	3 Générale 3 prépa Pro UPE2A lycée		Fiche pédagogique "entrée en CAP" (circulaire académique)	DSDEN - DVE			
1ères Professionnelles Voir liste des établissements	2nde GT UPE2A lycée	Affelnet 1ère au plus tard le vendredi 23 mai	Fiche pédagogique "Demande d'admission en 1ère Pro" (circulaire académique)	Au plus tard le lundi 2 juin DSDEN - DVE	Mercredi 4 juin DSDEN		
1ères Professionnelles "classiques" Voir liste des établissements	Terminale CAP	Affelnet 1ère au plus tard le jeudi 12 juin	Fiche pédagogique à usage interne (circulaire académique) Pas de commission pédagogique				
1ères Pro Métiers d'art et prévention sécurité, BMA,CAP en 1 an, MC de niveau V Voir liste des établissements	Terminale CAP	Affelnet 1ère au plus tard le vendredi 23 mai	Procédure PassPRO 1ère: Inscription par les EPLE d'origine jusqu'au mercredi 7 mai (accès à partir d'ARENA)	Commission académique le lundi 2 juin SAIO			
voies professionnelle, générale et technologique							
Demandes d'affectation prioritaire pour raison médicale	Tous niveaux	pour les niveaux relevant d'Affelnet : avant le 14 mai	Cf. circulaire médicale académique du 4 novembre 2013 et fiche technique départementale Dossier de demande d'affectation pour priorité médicale dans un EPLE RS 2014	Au plus tard : *le 14 mai : post-3ème, post-2nde, post-CAP *le 11 avril post-6ème, post-5ème, post-4ème, post-1ère DSDEN - DVE et médecin de l'établissement	. Mardi 3 juin : post 3ème, post-2nde, post-CAP - Mercredi 4 juin : post-6ème, post-5ème, post-4ème, post-1ère DSDEN		
Retour en formation initiale	Tous niveaux	pour les niveaux relevant d'Affelnet : saisie CIO avant le 16 mai	Dossier à constituer auprès des CIO	Dossier transmis par les CIO au plus tard le vendredi 16 mai DSDEN-DVE	Vendredi 23 mai DSDEN		
Poursuites d'études des élèves inscrits en UPE2A de lycée	UPE2A de lycée	* Saisie Affelnet 3ème, Affelnet 1ère selon le niveau sollicité * Inscription à la procédure PassPRO selon les formations demandées			le 27 mai La Tournelle - La Garenne Colombes		

ANNEXE B :

FICHE TECHNIQUE :
Demande d'affectation prioritaire
pour raison médicale ou situation de handicap
- rentrée 2014 -

Circulaire académique du 4 novembre 2013. Orientation et affectation en EPLE, des élèves en situation de handicap ou atteints de maladie grave. (Lien pour y accéder : <https://bv.ac-versailles.fr/irisa/article4454.html>)

Commissions	Dates	Date limite de retour des dossiers
Post 3 ^{ème} , post 2 ^{nde}	3 juin 2014	14 mai 2014
Post CAP	4 juin 2014	14 mai 2014
Post 6 ^{ème} , post 5 ^{ème} , post 4 ^{ème} , post 1ère		11 avril 2014

1. Elèves concernés par un avis médical d'orientation pour une demande d'affectation prioritaire pour la rentrée 2014.

- ✓ Les élèves reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), scolarisés avec un projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- ✓ Les élèves présentant une situation médicale grave et persistante nécessitant des aménagements matériels ou pédagogiques.
- ✓ Les élèves absents pour des raisons médicales depuis plus d'un mois.

2. Calendrier.

- ✓ **Vendredi 13 décembre 2013** : le chef d'établissement effectue le recensement des élèves concernés en associant les médecins, COP et enseignants référents. La liste est à adresser :
 - à la DVE, par mail : ce.ia92.dve@ac-versailles.fr
 - au médecin de l'éducation nationale de l'établissement
 - au COP exerçant dans l'établissement,
 - aux enseignants référents
 - au médecin conseiller technique auprès du DASEN (ce.ia92.sps@ac-versailles.fr)
- ✓ **Lundi 6 janvier 2014** : début de la concertation sur les dossiers recensés
- ✓ **Mercredi 14 mai 2014 au plus tard**: Le chef d'établissement transmet les dossiers de demande d'affectation pour priorité médicale (complétés par **chaque** professionnel), selon les modalités suivantes :

3. Transmission du dossier.

Le chef d'établissement :

Annexe 2 (pages 1-2-3):

- ① envoie l'original + la fiche de saisie Affelnet à la DVE, par voie postale (167/177 avenue Joliot Curie – 92013 Nanterre Cedex) avec la mention suivante sur l'enveloppe « dossier médical 2013-2014 ».
- ② remet une copie au médecin de l'établissement.

Le médecin de l'établissement :

- envoie la copie de l'annexe 2 et l'annexe 3 accompagnée d'un argumentaire médical détaillé au médecin conseiller technique auprès du DASEN (ce.ia92.sps@ac-versailles.fr) et tout document utile à l'étude du dossier.

- ☛ Si aucun médecin n'est affecté dans l'établissement, les éléments du dossier doivent être transmis au médecin conseiller technique auprès du DASEN (ce.ia92.sps@ac-versailles.fr).

⚠ Rappels :

- Quand il s'agit d'une demande d'affectation prioritaire dans un niveau qui relève de la procédure Affelnet (Affelnet 3 et Affelnet 1), il est impératif de **cocher** la case « présence d'un dossier médical ».
- Pour bénéficier d'une priorité médicale, les vœux saisis dans Affelnet doivent être identiques à ceux indiqués dans le dossier médical.
- Les dossiers de demande d'affectation prioritaire arrivés après le 14 mai ne seront pas examinés, sauf cas exceptionnels instruits par le médecin de l'éducation nationale exerçant dans l'établissement et validés par le médecin conseiller technique auprès du DASEN.
- Tout élève ayant obtenu une affectation prioritaire en collège doit renouveler la demande d'affectation prioritaire au lycée, y compris dans le cas d'une cité scolaire, ou lorsque le lycée sollicité est le lycée de secteur.
- Dans tous les cas, les élèves doivent formuler plusieurs vœux et lorsqu'il s'agit de la voie professionnelle, ils doivent indiquer au moins deux spécialités de formation différentes.

ANNEXE C :

ENSEIGNEMENT A CAPACITE CONTRAINTE EN 2nde GT

Hauts-de-Seine

ETABLISSEMENTS		2 nd e EURO Anglais	2 nd e EURO Allemand	2 nd e EURO Espagnol	ABIBAC	BACHIBAC	ESABAC	Anglais S. Internationale	Allemand S. Internationale	Arabe S. Internationale	Théâtre	Cinéma-Audiovisuel	Arts Plastiques	Création et Culture Design	Musique	Histoire des Arts	Chinois	Russe	Portugais	Arabe	Japonais	Hébreu	Grec	2 nd e Spécifique Hôtellerie	2 nd e BT Musique	
Auguste Renoir	Asnières	X									X				X		X			X			X			
René Auffy	Clichy																							#		
Newton	Clichy	X																								
Galilée	Gennevilliers																									
Michel Ange	VLG			X									X			X				X						
GENNEVILLIERS																										
Albert Camus	Bois colombes	X	X			#	#					X	X													
Guy de Maupassant	Colombes	X											X					X	X							
Lucie Aubrac	Courbevoie	X								#																
Paul Lapie	Courbevoie	X											X			X								X		
Léonard de Vinci	Levallois	X									X		X			X										
Louis Pasteur	Neuilly																	X								
La Folie Saint-James	Neuilly	X																				X	X			
NEUILLY																										
Joliot Curie	Nanterre	X									X									X				X		
Agora	Puteaux	X																								
Gustave Eiffel	Rueil	X																								
Richelieu	Rueil		X			#					X		X		X	X										
Paul Langevin	Suresnes	X	X										X									X				
NANTERRE																										
Jacques Prévert	Boulogne	X		X								X				X										
Eugène Ionesco	Issy les Mlx		X														X									
Rabelais	Meudon	X																								
Jean-Pierre Vernant	Sèvres	X						#	#			X	X	X							X		X		#	
Alexandre Dumas	St Cloud	X	X														X						X			
BOULOGNE																										
Emmanuel Mounier	Chatenay												X													
Michelet	Vanves		X										X											X		
Jean Jaurès	Chatenay																									
Jacques Monod	Clamart		X	X																						
Montesquieu	le Plessis																									
VANVES																										
Descartes	Antony		X													X	X							X		
Lakanal	Sceaux																							X		
Marie Curie	Sceaux		X			#							X					X				X	X			
Maurice Genevoix	Montrouge			X							X															
ANTONY																										

Légende :

: dossier (éventuellement tests) + commission pédagogique

X : pas de dossier - commission dématérialisée

CAPACITE ATTEINTE - DEMANDE D'AFFECTION
Dans un établissement public des Hauts-de-Seine
LYCEE – voie générale et technologique
Année scolaire 2014 – 2014

1. MOTIF DE LA DEMANDE

- Emménagement
- Élève scolarisé dans un établissement privé hors contrat en 2013 – 2014

- Autres :

2. IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE (*mention obligatoire)

Nom* : Prénom* : Sexe : M F
Date de naissance* :
INE* (Identifiant National Elève) : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_
Nom et Prénom du représentant légal* :
Lien de parenté :
Adresse* :
Code Postal* : Ville* :
Téléphone portable* : Téléphone fixe* :
Courriel :@.....

3. SITUATION DE L'ÉLÈVE

Établissement fréquenté en 2013 – 2014 :
Code Postal : Ville :
Classe : Spécialité :
Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

Niveau demandé en 2014 – 2015 :
Spécialité :
Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

4. PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES – Tout dossier incomplet ne sera pas traité

- Photocopie des trois (3) bulletins scolaires de l'année 2013 – 2014, indiquant la décision d'orientation
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (ou toute pièce attestant d'un emménagement)

Date : Signature du représentant légal :

À renvoyer, uniquement par voie postale, à l'adresse suivante :

**DSDEN des Hauts de Seine
DVE 2 – « demande d'affectation - capacité
Lycée »
167 – 177 avenue Joliot – Curie
92013 Nanterre Cedex**

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

Cadre réservé à la DSDEN

DEMANDE D'ASSOULPISSEMENT À LA CARTE SCOLAIRE
Entrée en 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale GT
Année scolaire 2014 – 2015

1. MOTIF DE LA DEMANDE (fournir les pièces justificatives, un courrier détaillé peut être joint à la présente demande)

- Élève souffrant d'un handicap (joindre l'avis de la MDPH)
- Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (joindre le justificatif de prise en charge hospitalière ou de l'établissement spécialisé, sous enveloppe cachetée)
- Boursier sur critères sociaux
- Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité
- Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité
- Élève qui doit suivre un parcours solaire particulier (joindre un courrier explicatif)
- Autre :

RAPPEL : pour les 2^{ndes} générales et technologiques, les demandes d'assouplissement de la carte scolaire étant saisies, par l'établissement d'origine, dans l'application informatique AFFELNET, les pièces justificatives sont donc à présenter au chef d'établissement.

2. IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE (*mention obligatoire)

Nom* : Prénom* : Sexe : M F

Date de naissance* :

INE* (Identifiant National Elève) : / / / / / / / / / / / / / / / /

Nom et Prénom du représentant légal* :

Lien de parenté :

Adresse* :

Code Postal* : Ville* :

Téléphone portable* : Téléphone fixe* :

Courriel :@.....

3. SITUATION DE L'ÉLÈVE

Établissement fréquenté en 2013 – 2014 :

Code Postal : Ville :

Classe : Spécialité :

Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

4. VOEUX DE LA FAMILLE

Établissement demandé en 2014 – 2015 :

Classe et Spécialité :

Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

Date : Signature du représentant légal :

À renvoyer, uniquement par voie postale, à l'adresse suivante :

DSDEN des Hauts de Seine
DVE 3 – Assouplissement Carte Scolaire
167 – 177 avenue Joliot – Curie
92013 Nanterre Cedex

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT DE SECTEUR